

# **Annexe au communiqué**

**information au 08.11.25**

**Synode ordinaire d'automne  
des 7 et 8 novembre 2025**

# Informations Église 29

## Synode 7 - 8 novembre 2025



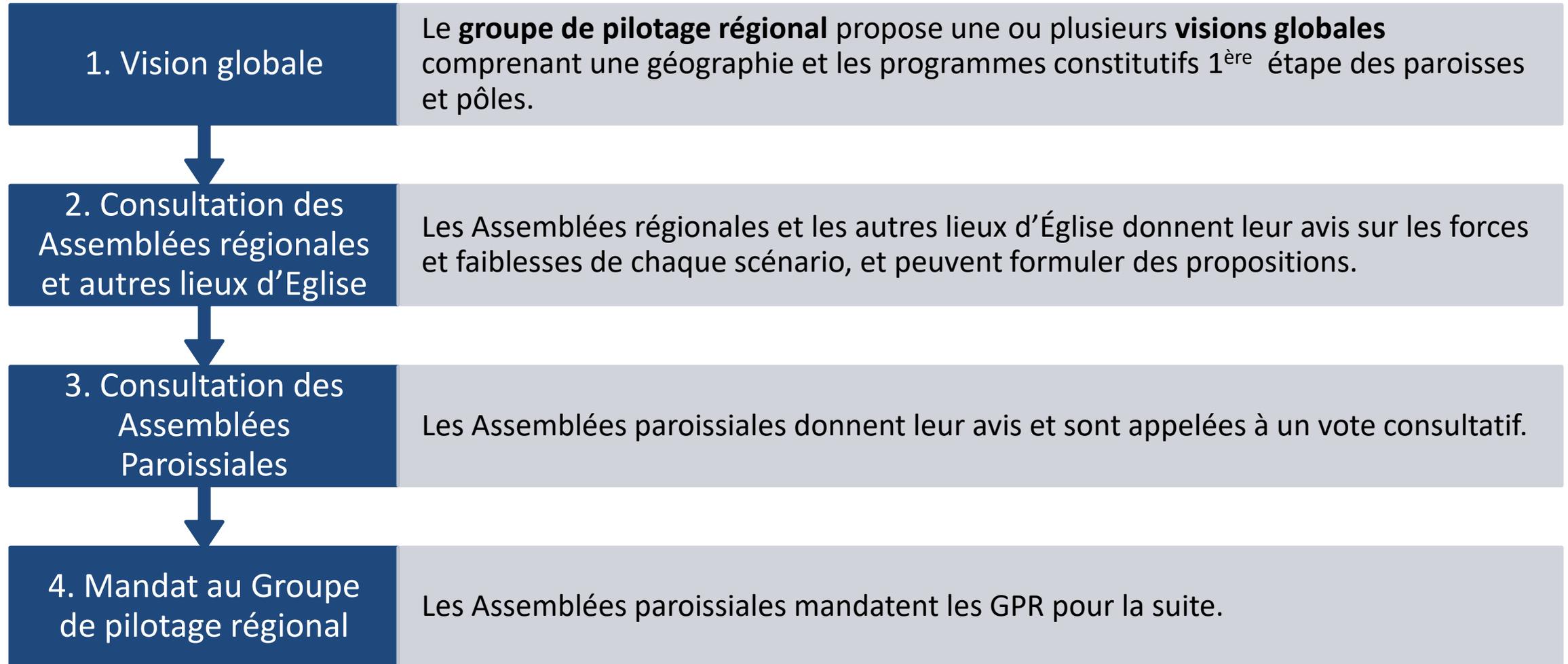
- **Consultation : processus et informations**
- **Communications aux communes**
- **Fiançailles : prérequis, possibilités et cadre**

# Consultations Processus et informations



# Processus de la consultation

**Première consultation : L'ensemble des lieux sont consultés sur la vision globale**



### **Afin de voter avec le plus d'éléments possibles, les Assemblées paroissiales disposent de:**

- la présentation du GPR avec la(les) vision(s) globale(s)
- l'avis de l'Assemblée régionale et des autres lieux d'Église, sous forme de tableau (scénarios, forces, faiblesses, propositions)
- un temps dédié aux discussions, lors de l'Assemblée paroissiale, permettant de faire ressortir les éléments clés (forces, faiblesses, propositions)



# Vote des Assemblées Paroissiales

Les Assemblées paroissiales se positionnent sur les scénarios proposés par le GPR

- Pour chaque scénario : Vote sur une échelle  
D'ACCORD/PLUTÔT D'ACCORD/PLUTÔT PAS  
D'ACCORD/PAS D'ACCORD
- Pour l'ensemble des scénarios : gradation des 3 scénarios préférer de 1 à 3

Les Assemblées paroissiales font un vote spécial

- Pour une paroisse proposée dans tous les scénarios
- Vote sur une échelle  
D'ACCORD/PLUTÔT  
D'ACCORD/PLUTÔT PAS  
D'ACCORD/PAS D'ACCORD



# Résultats et prochaines étapes

## Consultation positive

Si une majorité qualifiée des deux tiers (D'ACCORD + PLUTÔT D'ACCORD) est **atteinte** dans chaque paroisse,  
➤ le GPR est alors mandaté pour poursuivre la concrétisation du travail.

## Consultation négative

Si la majorité qualifiée des deux tiers **n'est pas atteinte**,  
➤ le GPR est alors mandaté pour réanalyser les scénarios en vue d'une prochaine consultation.

## Votes spéciaux

Si les votes spéciaux sont **acceptés** à la majorité qualifiée des deux tiers,  
➤ le GPR est mandaté pour poursuivre la concrétisation du travail concernant cette paroisse.

Rappel : La décision finale concernant la géographie des paroisses est de la compétence du Synode. La consultation permet de faire des propositions de décisions au Synode.



# Prochaines étapes

- Dans les régions / paroisses :
  - Groupe de pilotage : 2<sup>ème</sup> étape de la concrétisation du travail (début des processus de fiançailles possible)  
ou nouvelle analyse de scénarios en lien avec les paroisses
  - Assemblées de printemps ou d'automne : 2<sup>ème</sup> votation des paroisses sur le scénario prévu
- Au Synode :
  - Présentation en mars de la carte géographique telle qu'elle apparaît lors de la consultation
  - Décisions concernant les exceptions



# Communications aux communes



# Communications faites aux communes

## Date de présentation aux syndics :

Jura – Nord Vaudois : 25 septembre 2025

Morges : 30 octobre 2025

Broye : 22 mai 2026

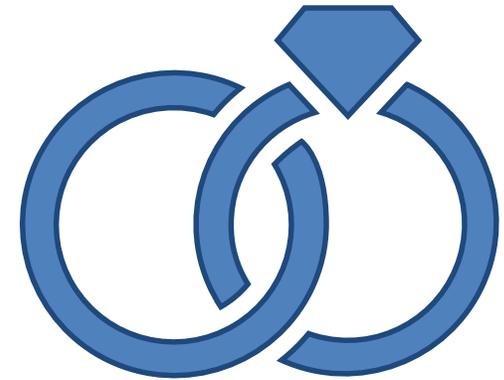
## Ce qui a été présenté

- Pourquoi Église 29
- Réalité actuelle
- Notre Eglise en 2029 – Papillons
- Les 4 domaines de la mission
- Définition des futures paroisses
- Processus
- Les lieux de cultes
  - Différents exemples : Gollion, Espace famille Bercher, Espace 4C à Lausanne, Jardins divers
- Discussion



# Fiançailles

**Prérequis, possibilités et cadre**



## Prérequis pour débiter les fiançailles

Une vision globale ou un vote spécial sur une paroisse est accepté par toutes les assemblées paroissiales de la région à la majorité des 2/3



Le groupe de pilotage est mandaté par les Assemblées paroissiales de la région pour mettre en place la deuxième étape de la concrétisation d'Église 29.



## Les possibilités offertes par les fiançailles

---

Fonctionnement commun des **Conseils** paroissiaux. Formellement chaque Conseil paroissial subsiste et s'organise en conséquence pour le travail en commun.

---

Tenues d'**Assemblées communes** des paroisses fiancées. Les points règlementaires, tels que comptes et budgets, restent traités de manière indépendante par chaque paroisse.

---

Mise en commun de **ressources** (secrétariat, dons, ressources humaines, etc.).

---

**Activités** communes (telles que table des cultes, activités enfances et jeunesse, jardins communautaires).

---

**Informations et supports de communication** communs (page internet, flyers, etc.).

---

**Fédérer** des pôles.



# Le cadre

## Garder souplesse et ouverture

La région et les paroisses gardent leur statut réglementaire

Les comptabilités restent séparées et propres à chaque paroisse.

La région gère les postes en concertation avec les paroisses fiancées

Un changement géographique doit pouvoir rester possible (ajout de paroisses, communes, etc.)

